

## Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

## Suppression de la retraite anticipée pour les fonctionnaires, mères de 3 enfants

## Le projet de loi gouvernemental doit être retiré!

Le projet de loi sur les retraites, entre autres mesures, supprime le droit à la retraite anticipée pour les fonctionnaires mères de famille de 3 enfants ayant 15 années de Fonction publique (article 18).

Il le maintient pour les femmes qui ont 15 ans de services et trois enfants avant le 1er janvier 2012.

Pour celles-ci, le mode de calcul est modifié :

- pour celles qui font leur demande avant le 13 juillet 2010 pour un départ avant le 31 décembre 2010 : leur pension est liquidée sur la base des droits acquis à la date de cristallisation des droits (l'année à laquelle elles ont cumulé 15 ans de service et trois enfants).
- pour celles qui partiront en 2011 : leur pension sera liquidée sur la base des droits acquis à 60 ans (55 ans pour les personnels bénéficiant du service actif).
- pour celles qui partiront après le 31 décembre 2011 : leur pension sera liquidée sur la base des droits acquis à l'âge légal de départ à la retraite selon leur année de naissance (progressivité de 60 à 62 ans ou de 55 ans à 57 ans).

Cette disposition inique remet en cause le Code des pensions civiles et militaires de l'Etat dans le but avoué de rapprocher les retraites du public et du privé.

Elle souligne le caractère anti démocratique d'une procédure qui fait qu'une loi non votée puisse déjà s'appliquer!

## Cette disposition est à l'image de tout le projet de loi : inacceptable !

Inacceptable le passage de l'ouverture des droits à la retraite à 62 ans ! Inacceptable le départ à 67 ans pour l'assurance d'une retraite à taux plein ! Inacceptable le passage à 41,5 années de cotisations ! 40 ans c'est déjà trop !

Le droit des fonctionnaires mères de 3 enfants, ayant 15 ans de Fonction publique doit être rétabli. Le projet de loi doit être retiré. Pour FO, la grève interprofessionnelle est à l'ordre du jour à la rentrée de septembre.

La FNEC FP – FO constate que l'exigence du retrait grandit parmi les organisations syndicales. C'est la position adoptée par la FSU, par le SNUIPP-FSU dans son congrès, par la CGT Educ'action, par Solidaires...

C'est pourquoi, la FNEC FP – FO a proposé par courrier, à toutes les fédérations syndicales de l'Education nationale de se rencontrer au plus vite pour ensemble exiger le retrait du projet gouvernemental.

Montreuil, le 25 juin 2010